

SEANCE DU 5 OCTOBRE 2020

L'an deux mil vingt et le cinq octobre à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Vougy, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, salle du conseil, sous la présidence de Bernard MOULIN, Maire.

Présents : Bernard MOULIN, Maire, Robert CLEVENOT 1^{er} adjoint, Emmanuelle DANIERE 2^{ème} adjointe, Stéphane TORRES 3^{ème} adjoint, Sophie GOUTTENOIRE 4^{ème} adjointe, Rosalie SIMON, Raymond VITURAT, Martine DESBOIS, Albin COELHO, Catherine DESSEIGNE, Christophe BOUSSAND, Alain COUTAUDIER, Yannick DELANGLE, Anne-Sophie CHERVAZ, Delphine MONTET.

Absent excusé : Néant

Secrétaire de séance : Emmanuelle DANIERE

Monsieur le Maire accueille le conseil municipal pour une nouvelle réunion pendant cette période particulière de crise sanitaire et espère que chacun se porte bien. Il souhaite un bon rétablissement aux vougerots touchés par le virus.

Le conseil municipal prend connaissance du compte rendu de la réunion du 7 septembre et l'approuve à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

COMMISSIONS MUNICIPALES

- **BATIMENTS-VOIRIE-ASSAINISSEMENT** : Adjoint responsable : Robert CLEVENOT

La commission en charge de la voirie et des bâtiments s'est réunie le samedi 26 septembre pour faire un choix au niveau du programme de voirie 2020.

- Concernant le chemin piétonnier de la rue George Sand, la commission a décidé de revoir le projet et de créer le chemin piétonnier de l'autre côté de la voie par rapport au projet initial. Des devis sont en cours.

- Concernant la réfection des chemins des Forges, de la Belle Vue et de la rue de la Croix verchère (partie entre la rue du 8 mai et la rue de Beau Soleil), la commission donne les résultats de la consultation des entreprises :

	EIFFAGE	EUROVIA	THIVENT
Rue de la Croix Verchère	35059.53 €	39425.00 €	24853.15 €
Chemin des Forges	20898.79 €	18485.00 €	12.046.50 €
Chemin de la Belle Vue	3754.43	4460.00 €	3456.25 €

La commission propose de retenir l'entreprise THIVEND pour l'ensemble des prestations du programme de voirie 2020. Le conseil municipal approuve ce choix.

- La commission a également pris connaissance des devis pour le curage du lavoir, du déversoir d'orage de la station du bourg et du fuyant des Trois Moineaux. L'entreprise SAS TPV qui estime le montant des travaux à 2780 € est retenue.

- Le programme de voirie 2021 pour lequel une demande de subvention devra être déposée avant le 31 décembre prochain a été ainsi défini par la commission : chemin des Barraudes, chemin des Essarts, suite du chemin des Forges et rue Georges Clémenceau entre la rue de la Croix Verchère et la rue de la Gare.

- Les devis pour l'aménagement du parc sont en cours. Robert CLEVENOT demande au conseil municipal de décider aujourd'hui du devenir du tronc du séquoia du parc afin de définir plus précisément ce projet d'aménagement. Un sculpteur a fait 2 propositions allant de 2700 à 5700 €. Le conseil municipal estime ces devis encore trop onéreux et s'interroge sur la durée de vie d'une telle œuvre. Stéphane TORRES pose une question essentielle : veut-on à tout prix conserver une trace du séquoia. Christophe BOUSSAND évoque la possibilité de couper le tronc et de fabriquer des bancs et des tables avec le bois.

Après débat, le conseil municipal décide de faire procéder à la coupe du tronc restant, de réaliser des tables et/ou des bancs avec le bois issus de la coupe et de replanter un arbre.

- **VIE SOCIALE : Adjointe responsable : Emmanuelle DANIERE**

- Emmanuelle DANIERE a assisté à plusieurs assemblées générales :

- ASBNV (Basket) : l'association se porte bien financièrement avec un solde positif. Des remarques ont été faites sur le dysfonctionnement des douches qui sont souvent froides. Le problème est à l'étude avec le SIEL et THERMI SERVICES.

En lien avec la mairie, des aménagements ont été faites par rapport au COVID sous la responsabilité du club.

Suite à l'assemblée générale, le club a fait une demande de subvention à la commune. Selon les principes d'attribution de subvention définis par le conseil, un refus leur sera fait. Il leur est indiqué qu'ils peuvent toutefois s'adresser au Département qui est prêt à soutenir les associations.

- L'association Les Enfants d'Abord qui gère le multi accueil de Vougy et de Charlieu a également un résultat positif. Douze enfants sont accueillis à Vougy. Ils peuvent bénéficier d'une passerelle avec les deux écoles.

-

- L'association demande à la commune s'il serait possible de réaliser l'installation d'un gazon synthétique et d'un jeu extérieur qu'elle aurait elle-même financer. Robert CLEVENOT indique que la commune ne s'engagera pas dans cette opération car les normes de sécurité sont très strictes pour ce type de jeu. Par contre, les agents pourront réaliser le terrassement.

-

○ Emmanuelle DANIERE a également assisté à l'assemblée générale de l'OGEC de la Source. Le bilan de l'association est quasi équilibré. Il a été demandé la possibilité de réajuster la subvention annuelle versée dans le cadre du contrat d'association en tenant compte de l'arrivée de 2 enfants supplémentaires, une aide financière pour le réaménagement des sanitaires. Enfin, l'association envisage de changer de locaux pour tenir compte de l'augmentation des effectifs et demande si la commune est susceptible de lui indiquer des locaux disponibles. Pour la subvention annuelle, il n'y aura pas de réajustement, l'effectif du jour de la rentrée étant pris en compte. Par ailleurs, le contrat d'association ne prévoit pas de financement d'investissement. La demande de subvention pour l'aménagement de sanitaires est donc refusée. Enfin, la commune n'a pas de proposition de locaux à faire à l'OGEC.

○ L'assemblée générale de la MFR le Roseil s'est tenue dernièrement. L'école poursuit son redressement financier suite à une période délicate qui a vu le licenciement de 3 personnes. Le taux de réussite aux examens est de 93%. La MFR remercie la commune pour le prêt de la salle de sports.

• **URBANISME: Adjointe responsable : Sophie GOUTTENOIRE**

- Sophie GOUTTENOIRE indique qu'un défibrillateur va être acheté pour équiper les vestiaires des Chambons.

- Concernant le projet de logement adoptés aux seniors, il a été convenu dans un 1^{er} temps de demander à des étudiants de réaliser une étude de terrain pour voir les besoins. Cette prestation sera gratuite et réalisée en 2021.

- Sophie GOUTTENOIRE évoque la problématique des arbres classés remarquables au PLU. Le sujet est très complexe et de nombreuses questions se posent, notamment quant à la responsabilité en cas de problème avec ces arbres. Stéphane TORRES propose d'approfondir le sujet. Un rappel aux propriétaires sera fait dans le bulletin.

• **COMMUNICATION: Adjointe responsable : Sophie GOUTTENOIRE**

- Une réunion de la commission du bulletin est prévue ce jeudi 8/10 pour une relecture des articles.

PRESENTATIONS

Rapport annuel 2019 sur le Prix et la Qualité du Service Public d'assainissement non collectif de Charlieu Belmont Communauté.

Stéphane TORRES présente rapidement le rapport établi pour l'année 2019, en rappelant les missions du service et ses moyens. Pour l'année 2019, le prix de l'eau pour la commune de Vougy, intégrant la redevance pollution domestique est de 3.59 € TTC/m3 soit une augmentation de 1% par rapport à 2018.

Le rapport est tenu à disposition du public au secrétariat.

Rapport annuel 2019 sur le Service Public de Traitement et de Valorisation des boues de Charlieu Belmont Communauté.

Stéphane TORRES rappelle au conseil municipal le fonctionnement et la mission du service de traitement et de valorisation des boues. Il donne quelques chiffres concernant le nombre de communes et d'habitants concernés, la quantité de boues traitées et le tonnage épandu.

Le tarif est composé d'une part fixe de 10 € et d'une part modulable de 0.195 € par m3.

Enfin, sont exposées les missions poursuivies en 2020.

Le rapport est tenu à disposition du public au secrétariat.

Rapport annuel 2019 sur le Prix et la Qualité du Service Public d'eau potable du Syndicat Rhône Loire Nord.

Stéphane TORRES rappelle que le service de l'eau est encadré par le Syndicat Rhône Loire Nord qui regroupe 41 communes. C'est SUEZ, prestataire, qui gère la distribution.

Le nombre d'abonnés est de 21784 dont 719 pour Vougy.

Le volume d'eau mis en distribution est d'un peu moins de 3 millions de m3.

Quelques chiffres sont fournis par rapport au tarif de l'eau et aux indicateurs de performance.

DELIBERATIONS

CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ECOLE PRIVEE LA SOURCE - PARTICIPATION AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT - ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

Sous-Préfecture de Roanne

N° 50 /2020

Vu le Code de l'éducation et notamment son article L.442-5,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 5 novembre 2007,

Considérant que dans le cadre du contrat d'association passé avec l'Etat pour l'école privée La Source, la commune prend en charge les dépenses de fonctionnement pour les élèves des classes maternelles et primaires, domiciliés ou non sur la commune de Vougy,

APRES EN AVOIR DELIBERE, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide d'attribuer à l'école privée La Source la contribution suivante pour l'année scolaire 2020/2021 : 620.29 €/élève

Sur la base de 44 élèves scolarisés au 1^{er} septembre 2020, le montant de la dépense annuelle est de 27292.81 €.

Un acompte de 10000 € ayant été versé en septembre 2020, le solde sera versé en janvier 2021 soit 17292.81 €.

Par ailleurs, le montant de la subvention excédant 23000 €, il est obligatoire d'établir une convention d'objectifs entre la commune de Vougy et l'OGEC de l'école La Source, convention approuvée à l'unanimité par le conseil Municipal.

DECISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET PRIMITIF 2020 DE LA COMMUNE

N° 51/2020

Sous-Préfecture de Roanne

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il y a lieu d'apporter des modifications au budget primitif 2020 de la commune afin d'avoir les crédits nécessaires sur certains postes de dépenses.

Monsieur le Maire propose de prendre la décision modificative suivante :

Dépenses d'investissement :

Article 2188-230	Acquisition de matériel	+1500.00 €
Article 2188-610	Signalisation	+1100.00 €

Recettes d'investissement :

Article 10226	Taxe d'aménagement	+2600.00 €
---------------	--------------------	------------

APPROBATION DU RAPPORT 2019 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA COMMUNE DE VOUGY

N° 52/2020

Sous-Préfecture de Roanne

Le conseil municipal prend connaissance du rapport 2019 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune de VOUGY. Des données sont fournies sur le nombre d'abonnés à l'assainissement collectif, les volumes facturés et le coût

du service. Le rapport présente également les caractéristiques des deux stations d'épuration communale.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le rapport 2019 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement de la commune de VOUGY. Ce rapport est à la disposition du public au secrétariat de la mairie.

ENQUETE PUBLIQUE - RENOUVELLEMENT ET EXTENSION D'UNE CARRIERE DE SABLE ET GRAVIERS - DEROGATION A L'INTERDICTION DE DESTRUCTION D'ESPECES PROTEGEES

N° 53/2020

Monsieur le Maire indique qu'une enquête publique est actuellement en cours sur la commune suite au projet de l'entreprise SOGRAP de renouveler et étendre la carrière de sables et gravières qu'elle exploite à Aiguilly vers les Forges.

Il est prévu une remise en état des terrains pour un usage agricole. Le projet concerne 45 personnes dont 21 au plus près du projet. La mise en place d'écrans acoustiques est prévue pour réduire les nuisances sonores.

Au niveau écologique, un suivi est assuré chaque année et un protocole de gestion sur conseil d'experts scientifiques a été mis en place. Il a été créé une zone humide expérimentale dont la fonctionnalité est avérée. La héronnière sera préservée et un protocole scientifique de suivi sera mise en œuvre. Enfin, la mise en état écologique des berges des plans d'eau avec des projets de sensibilisation à l'environnement sont prévus.

Après délibération, le conseil municipal, décide à 14 voix POUR et 1 ABSTENTION (Alain COUTAUDIER) de n'apporter aucune remarque à l'enquête publique actuellement en cours pour l'entreprise SOGRAP.

SUBVENTION DE LA COMMUNE AU CCAS

N° 53/2020

Sous-Préfecture de Roanne

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que le budget CCAS n'est alimenté que par très peu de recettes et qu'une subvention de la commune est nécessaire pour équilibrer le budget.

Il propose de verser une subvention de 1200 € au CCAS.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 1200 € au CCAS.

Cette somme sera imputée au compte 657362 du budget de la commune.

DEGREVEMENT IMPOT SECHERESSE BAIL GAEC COUTAUDIER - DEDUCTION DU LOYER

N° 54/2020

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la commune a bénéficié d'un dégrèvement pour pertes de récoltes 2019, sur la taxe foncière d'un montant total de 558 €.

Ce dégrèvement doit obligatoirement être répercuté sur le ou les exploitants des parcelles concernées. Le GAEC COUTAUDIER qui exploite les parcelles C 792, C 1168 et C 1170 est concerné. Le montant du dégrèvement pour ces parcelles est de 106 €

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte que le montant du dégrèvement de 106 € perçu par la commune au titre du dégrèvement sécheresse 2019 soit déduit par la SAFER du montant du loyer qu'elle facture au GAEC COUTAUDIER pour l'année 2020.

Ainsi, la commune percevra pour l'année 2020, un loyer de (504 € -106 €) soit 398 €.

QUESTIONS DIVERSES

- Anne-Sophie CHERVAZ fait un rapide compte rendu de la réunion de Charlieu Belmont Communauté au cours de laquelle divers dossiers ont été évoqués. Le plus important, celui de la piscine intercommunale, représente une dépense de 8 millions d'euros dont 6,5 seront financés par un prêt. Ce projet va probablement placer la communauté dans une situation financière délicate et bloquer tout autre investissement. Il est néanmoins indispensable pour répondre aux obligations du savoir nager des élèves de nos communes et pour renforcer l'attractivité touristique du territoire.

- Elle rappelle également la proposition de M. VALORGE d'intervenir en conseil municipal pour présenter la communauté de communes et son fonctionnement. IL sera invité à la prochaine séance.

- Bernard MOULIN fait part aux conseillers de la réunion des Maires qui s'est tenue la semaine dernière. Il a été rappelé que les communes devaient délibérer avant le 31 décembre prochain pour s'opposer au transfert de la compétence urbanisme. Un point a été fait sur le suivi de la charte assainissement dont le respect permet aux communes de repousser le transfert de la compétence assainissement collectif à 2026. Dans le cadre de cette charte, des formations à destination des agents techniques vont être mises en place pour le contrôle des installations. Il a été rappelé l'importance du suivi du contrôle technique des appareils de levage dans les stations d'épuration.

Un point important a été évoqué avec la fin du SCOT en 2023 et la création soit d'un PLUi soit d'un PLH. Ce dernier document, vers lequel il semble que l'on s'orienterait, tend à moins de consommation de terrain et à l'utilisation de l'existant.

Bernard MOULIN fait part de son inquiétude, la commune de VOUGY n'ayant pratiquement plus de terrain à construire et le PLU arrivant à son terme.

Enfin, le Président a évoqué le Plan Relance Région dont il espère bien que la communauté pourra percevoir une bonne partie, notamment pour financer la voie verte.

- Stéphane TORRES indique qu'un appel d'offres va être très prochainement lancé pour l'étude du schéma directeur d'assainissement.

Il participera la semaine prochaine au groupe de travail économie de la communauté de communes.

- Raymond VITURAT indique qu'il va effectuer une tournée de relevage des compteurs électriques afin d'éclaircir certains points.

- Christophe BOUSSAND s'étonne de la présence d'un panneau interdiction aux véhicules de plus de 15 tonnes chemin de la Grange Ressins. En fait, ce panneau est destiné à interdire l'accès de ces véhicules-là à la rue de la Croix Bayon.

- Anne-Sophie CHERVAZ informe le conseil qu'une conférence sur la parentalité organisée par Charlieu Belmont Communauté se tiendra le 13 octobre prochain au Cergne.

- Elle fait part aussi du signalement par une association d'un trou dans le rideau de la salle des fêtes. Le secrétariat en a été averti par ailleurs.

- Alain COUTAUDIER rencontre des problèmes pour demander son raccordement à la fibre. Il lui est proposé de venir au secrétariat.

- Emmanuelle DANIERE indique que vu le contexte sanitaire, le repas du CCAS n'aura cette année pas lieu.

Monsieur le Maire clôt la séance à 22h40.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS

Ont signé le présent registre des délibérations, tous les membres présents :	
Bernard MOULIN	
Robert CLEVENOT	
Emmanuelle DANIERE	
Stéphane TORRES	

Sophie GOUTTENOIRE	
Rosalie SIMON	
Raymond VITURAT	
DESBOIS Martine	
Albin COEHLO	
Catherine DESSEIGNE	
Christophe BOUSSAND	
Alain COUTAUDIER	
Yannick DELANGLE	
Anne-Sophie CHERVAZ	
Delphine MONTET	